



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand 2

Demande n° S3LP120002898

Dénomination nationale : Energie et génie climatique

Spécialité : Chargé d'affaires en génie climatique

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, ouverte en 2000, est portée par l'IUT de Montluçon, et ouverte exclusivement en formation initiale. Elle conduit à des fonctions d'encadrement dans les secteurs relatifs au génie climatique, et l'accès à des emplois dans des sociétés d'exploitation et de maintenance en chauffage, des constructeurs de matériel ou en bureau d'études. La formation s'inscrit dans un secteur professionnel dynamique, avec un caractère nouveau, celui de la performance énergétique des bâtiments, objectif défini par le Grenelle de l'environnement. Les étudiants sont formés à l'utilisation des logiciels professionnels et ont la possibilité d'obtenir une certification linguistique, le TOEIC. Les candidatures proviennent de titulaires de DUT « Génie thermique énergie », « Génie civil », « Mesures physiques » et de BTS « Domotique », « Contrôle industriel et régulation automatique », « Maintenance industrielle », « Fluides, énergie, environnement », et de L2 ou L3 « Physique » avec une thématique énergétique (rares sont ceux qui confirment leur inscription).

Il existe un parcours différencié permettant d'aborder la formation technologique dans les meilleures conditions. Cette licence professionnelle se présente comme une continuité de DUT, bien inscrite dans l'offre de formation de l'établissement et répondant aux besoins de formations des entreprises locales et régionales.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	30
Taux de réussite	91 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	36 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	92 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité est placée sous la responsabilité d'un professeur agrégé de génie civil, entouré d'une équipe pédagogique formée majoritairement d'enseignants du second degré. L'organisation pédagogique s'effectue en concertation avec l'autre licence pilotée par le département et se traduit par une mutualisation des moyens et des ressources avec le département « Génie thermique et énergie ». Il existe un conseil de perfectionnement dont les objectifs sont définis clairement, axant sa réflexion à partir des documents de l'auto-évaluation, des observations de l'équipe pédagogique et des remarques issues du monde professionnel. Les partenariats sont solides, efficaces et composent un tissu riche de professionnels impliqués dans la formation.

L'origine des candidats est constituée essentiellement de titulaire du DUT et de BTS. L'insertion professionnelle est excellente, les diplômés trouvent un emploi dans les petites et moyennes entreprises (< à 50 salariés) dans le secteur du génie climatique. Le temps de recherche d'emploi est extrêmement court, trois à quatre semaines en moyenne.

Le dossier est de qualité, l'auto-évaluation est complète, objective et il est prévu qu'elle soit utilisée comme un outil d'aide au pilotage de la formation.

- Points forts :
 - L'insertion professionnelle satisfaisante dans un secteur porteur.
 - La certification linguistique.
 - L'utilisation de l'auto-évaluation dans l'aide au pilotage.

- Points faibles :
 - Un vivier limité d'étudiants.
 - Des passerelles à développer vers les L2.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

L'équipe pédagogique est réceptive à la démarche qualité mise en place par l'université et devrait poursuivre ses efforts de prise en compte de l'auto-évaluation comme une aide au pilotage de la formation. L'établissement devrait veiller à mettre en place des passerelles et un dispositif pédagogique préparant à l'intégration dans la licence professionnelle. L'établissement pourrait proposer d'ouvrir l'accès à la licence professionnelle par la voie de l'alternance.